Villeneuve lez Avignon, le 22/11/2026

Contribution de l'association «Villeneuve les Angles à Vélo à l'enquête publique « extension du site classé, extension du site patrimonial remarquable, création d'un périmètre délimité des abords des monuments historiques »

AVIS GENERAL DE L'ASSOCIATION

L'association Villeneuve les Angles à Vélo émet un avis favorable au projet d'extension du site classé ainsi qu'au projet d'extension du Site Patrimonial Remarquable. Ces démarches concourent à la préservation, à la transmission et à la mise en valeur d'un ensemble paysager et patrimonial exceptionnel dont la cohérence dépasse les limites actuelles des périmètres de protection.

CONCERNANT LE PROJET D'EXTENSION DU SITE CLASSE

Préserver la continuité paysagère et les espaces de découverte

Notre association souhaite attirer l'attention sur l'intérêt de la proposition d'extension du périmètre présentée dans le cadre des contributions à l'enquête publique.

Cette proposition permet de mieux prendre en compte la continuité des paysages, des espaces naturels, des secteurs agricoles et des points de vue qui participent à l'identité du territoire. Pour les usagers des mobilités douces, et notamment les cyclistes, le territoire forme un ensemble cohérent reliant naturellement le centre historique de Villeneuve-lès-Avignon, les coteaux, les espaces agricoles et les espaces naturels environnants.

Les parcours à vélo permettent de découvrir progressivement ces paysages et d'appréhender les liens qui existent entre les différents espaces du territoire. Ils constituent un mode privilégié de découverte de la plaine, des coteaux et des panoramas qui font la valeur du site. Cette continuité paysagère et environnementale représente un élément essentiel de l'attractivité et de l'identité locale.

La préservation de ces continuités apparaît pleinement cohérente avec les objectifs du projet d'extension du site classé, qui vise à protéger un ensemble paysager remarquable dans sa globalité et à maintenir la relation entre les différents éléments qui le composent.

Demande de l'association

L'association demande que la version élargie du périmètre proposée dans le cadre des contributions à l'enquête publique soit examinée avec une attention particulière afin de renforcer la cohérence paysagère, patrimoniale et environnementale de l'ensemble du territoire concerné.

CONCERNANT LE PROJET D'EXTENSION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

Le vélo comme outil de découverte et de valorisation du patrimoine

L'association souhaite souligner le rôle du vélo dans la mise en valeur du patrimoine urbain, architectural et paysager concerné par l'extension du Site Patrimonial Remarquable.

Le vélo permet une découverte du territoire à une vitesse adaptée à la lecture des paysages, des monuments et des formes urbaines. Il favorise l'observation des détails architecturaux, des perspectives historiques, des espaces publics et de leur insertion dans le paysage.

À Villeneuve-lès-Avignon et aux Angles, le patrimoine ne se limite pas aux monuments eux-mêmes. Il comprend également les vues sur les remparts et les monuments, les perspectives urbaines, les espaces agricoles, les coteaux et les transitions paysagères qui donnent tout leur sens au territoire. Le vélo permet précisément d'appréhender cet ensemble dans sa continuité, en reliant les différents éléments patrimoniaux au sein d'un même parcours.

Le développement des déplacements à vélo contribue également à une fréquentation plus apaisée des secteurs patrimoniaux, en limitant les nuisances liées au trafic automobile et en favorisant une appropriation respectueuse du patrimoine par les habitants comme par les visiteurs.

Le vélo offre notamment la possibilité de découvrir dans un même déplacement le centre historique, les quartiers anciens, les coteaux, les paysages agricoles de la plaine et les points de vue remarquables sur le Rhône et Avignon. Cette continuité de découverte contribue directement à la compréhension et à la valorisation du patrimoine dans son environnement paysager. Elle participe pleinement aux objectifs poursuivis par le Site Patrimonial Remarquable.

Mieux relier le centre historique au reste du territoire

L'association estime que la mise en valeur du patrimoine passe également par la capacité des habitants et des visiteurs à accéder facilement aux secteurs protégés sans dépendre systématiquement de la voiture individuelle.

Le centre historique, les quartiers environnants, les coteaux et les espaces naturels doivent être considérés comme les composantes complémentaires d'un même territoire patrimonial. Dans cette perspective, les continuités piétonnes et cyclables jouent un rôle déterminant pour relier les différents sites remarquables, favoriser leur fréquentation et renforcer leur appropriation par le public.

Le développement progressif d'itinéraires confortables et sécurisés permettant de rejoindre les secteurs patrimoniaux depuis les quartiers résidentiels, les équipements publics et les pôles de transport apparaît ainsi comme un facteur important de valorisation durable du patrimoine.

Pour une gestion cohérente des déplacements

L'association considère qu'une démarche ambitieuse de protection et de valorisation du patrimoine doit s'accompagner d'une réflexion globale sur les conditions d'accès aux sites protégés.

La concentration du trafic automobile et du stationnement au cœur des secteurs patrimoniaux nuit à la qualité des espaces publics, des paysages urbains et des perspectives qui fondent leur intérêt.

Nous demandons qu'une réflexion concertée soit engagée à l'échelle de l'ensemble des périmètres protégés et de leurs abords afin de mieux articuler les différents modes de déplacement, de favoriser les mobilités actives et de mettre en œuvre une politique de stationnement cohérente avec les objectifs de préservation et de mise en valeur du patrimoine.

Cette réflexion pourrait notamment viser à limiter la pression automobile dans les secteurs les plus sensibles, à améliorer les conditions de stationnement des vélos à proximité des sites patrimoniaux et à faciliter les connexions entre les différents espaces remarquables du territoire.

Demandes de l'association

L'association demande :

- que les futurs documents de gestion et de valorisation du Site Patrimonial Remarquable reconnaissent explicitement le rôle des mobilités douces, et notamment du vélo, comme moyen privilégié de découverte, d'appropriation et de mise en valeur du patrimoine ;
- que soit prise en compte la nécessité de renforcer les continuités piétonnes et cyclables entre les secteurs patrimoniaux et le reste de la ville ;
- qu'une réflexion globale sur les déplacements et le stationnement soit engagée à l'échelle des périmètres protégés afin de concilier attractivité, accessibilité et préservation du patrimoine.

CONCLUSION

L'association Villeneuve les Angles à Vélo considère que la préservation des paysages, la protection du patrimoine et le développement des mobilités douces sont des objectifs complémentaires.

Une vision cohérente du territoire, fondée sur la continuité des paysages, la valorisation du patrimoine et une meilleure prise en compte des déplacements à pied et à vélo, permettra de renforcer l'attractivité du territoire tout en préservant les qualités qui justifient aujourd'hui sa protection.

L'association émet donc un avis favorable au projet d'extension du site classé et au projet d'extension du Site Patrimonial Remarquable, sous réserve de la prise en compte des observations et recommandations formulées ci-dessus.